



santé au travail en limousin

Suivez nous sur TWITTER :
@STL_87



DoC'ActuS

Bulletin d'information du centre de documentation en santé au travail en Limousin

N° 102, septembre 2016

Rappels des textes réglementaires [JORF, JOUE, Sénat, ...] : page 2

Le tweet du mois : page 4

Les brèves : page 5

Rapports et études : page 7

Congrès, conférences, journées médecine du travail : page 7

Les chiffres en plus : page 7

La boîte à outils : page 8

Histoire et médecine du travail : page 9

Humour : page 9



Jurisprudence

La Cour de Cassation rappelle les obligations de l'employeur sur la prévention du risque chimique : Prise en compte des agents chimiques dans le DUER, aération des locaux en cas de pollution spécifique en raison de produits chimiques et surveillance effective du port des EPI par les salariés : une décision de la Haute juridiction fait un focus sur ces points de prévention du risque chimique en entreprise. *Editions Législatives - 22/07/2016.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Criminelle n° 15-84247 du 12/07/2016](#)

Obligation de reclassement - Absence dans le registre du personnel des postes préconisés par le médecin du travail : N'a pas donné de base légale à sa décision la cour d'appel qui a jugé que l'employeur n'avait pas failli à son obligation de reclassement, au seul motif que le registre du personnel sur lequel le salarié figure ne fait apparaître aucun des postes préconisés par le médecin du travail, sans vérifier si l'employeur avait procédé à une recherche effective des possibilités de reclassement. *Liaisons Sociales - 29/08/2016.*

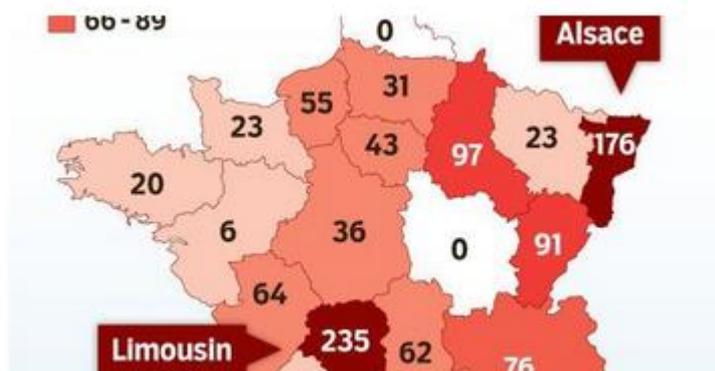
- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Sociale n° 14-18877 du 07/07/2016](#)

Le tweet du mois

Meilleur Tweet avec média a obtenu 324

impressions

#Lyme, le #limousin touché ++ → Fiche pratique STL : Conseils aux salariés
bit.ly/2boK7Cg **#prevention**
pic.twitter.com/TGDNEfHdBT



Pénibilité et traçabilité des expositions : fiches et attestations. Le point sur les documents créés, maintenus ou supprimés.

La fiche pénibilité créée en 2010 a été supprimée en 2015 au profit d'une déclaration dématérialisée.

Où en est-on maintenant ? Un article de l'INRS dans la revue Référence en santé au travail clarifie le statut des fiches et attestations permettant d'assurer la traçabilité des expositions, qu'il ait été impacté ou non par les textes relatifs à la pénibilité. *INRS/HST, juin 2016.*

- [Lire l'article.](#)

Quand les députés s'intéressent au burn-out :

Une mission d'information sur le burn-out auditionne des experts pour trouver le remède à ce mal du siècle. Un chercheur a récemment expliqué aux députés attentifs que l'ennui et le désintérêt sont tout aussi néfastes que la surcharge de travail, tandis qu'un psychiatre a insisté sur le fait que le syndrome n'est toujours pas reconnu officiellement comme une maladie. *Affiches parisiennes, le 09/08/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Publication de la Loi travail : quels changements en médecine du travail ?

La Loi travail (loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) vient d'être publiée. Son article 102, titre V devrait moderniser la médecine du travail. Atousanté fait le point et présente les principales modifications qui impacteront la santé au travail. Certaines d'entre elles ont pour objectif de limiter les effets de la pénurie de médecins du travail. Ces modifications législatives entreront en vigueur à la date de publication des décrets, et au plus tard le 1er janvier 2017. *Atousante, le 16/08/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Compte pénibilité : un portail internet va être mis en place.

Afin de permettre la mise en œuvre du compte pénibilité, la Caisse nationale d'assurance vieillesse va pouvoir collecter des données personnelles sur les salariés et les employeurs. Ces derniers pourront accéder aux informations les concernant via un portail Internet dédié. *Tissot le 17/08/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Risque professionnel Un joueur de cornemuse tué par les champignons qui peuplaient son instrument.

Un homme de 61 ans est mort au Royaume-Uni après avoir inhalé, probablement pendant des années, des champignons qui avaient poussé dans sa cornemuse. *Culturebox, le 23/08/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Arrêté du 1er août 2016 déterminant la liste des tests, recueils et traitements de signaux biologiques

qui ne constituent pas un examen de biologie médicale, les catégories de personnes pouvant les réaliser et les conditions de réalisation de certains de ces tests, recueils et traitements de signaux biologique. L'ISTNF revient sur ce texte, fait le point sur ce sujet et va plus loin notamment en répondant à cette question : Quelles sont les conséquences de ce nouvel arrêté du 1er août 2016 en termes de test salivaire de dépistage de substances illicites en entreprise ? *ISTNF, le 02/09/2016.*

- [Lire les commentaires de l'équipe juridique de l'ISTNF.](#)

Un patron en grève de la faim contre la médecine du travail :

Reynald Bisson, concepteur de l'entreprise de voitures sans permis qui porte son nom, a entrepris une grève de la faim. Il entend dénoncer une situation qu'il qualifie « d'illogique ». L'homme a entamé son action hier matin devant l'agence de médecine du travail Ostra, à Poissy, afin de protester contre la déclaration d'inaptitude prononcée contre l'un de ses salariés, pour cause de dépression, selon lui. Le chef d'entreprise affirme que ce dernier va bien, puisqu'il met « régulièrement sur les réseaux sociaux des publications laissant croire qu'il se porte à merveille ». *Le Parisien, le 03/09/2016.*

- [Lire l'article.](#)

Publication de la Loi travail : quels changements en médecine du travail ?

La Loi travail ([loi n° 2016-1088 du 8 août 2016](#) relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels) vient d'être publiée. Son article 102, titre V devrait moderniser la médecine du travail. L'article paru dans Atousanté présente les principales modifications qui impacteront la santé au travail. Certaines d'entre elles ont pour objectif de limiter les effets de la pénurie de médecins du travail. Ces modifications législatives entreront en vigueur à la date de publication des décrets, et au plus tard le 1er janvier 2017. *Atousanté, le 04/09/2016.*

- [Consulter l'article.](#)

Rapports et études

ANSES : Renforcer la prévention contre le développement des moisissures dans les bâtiments et leurs conséquences sur la santé des populations : L'Anses a publié le 1er août dernier, les résultats de son expertise relative aux moisissures dans les bâtiments, qui constituent un enjeu fort de santé publique en raison de leurs effets avérés sur la santé respiratoire, de la part importante de logements concernés et de l'identification de groupes de population davantage susceptibles de développer des pathologies lorsqu'ils y sont exposés. Dans ses conclusions, l'Agence recommande de prévenir le développement des moisissures dans le bâti, d'une part, en renforçant la coordination entre les acteurs des secteurs concernés (construction, énergie, etc.) ainsi qu'entre les autorités et acteurs publics et, d'autre part, en améliorant l'information des occupants des logements. L'Agence recommande également de prévenir les conséquences sanitaires, notamment pour les populations les plus sensibles, par une évolution de la réglementation prenant mieux en compte le risque lié à l'exposition aux moisissures dans les logements. *ANSES, le 1^{er} août 2016.*

- [Consulter l'avis et le rapport.](#) [370 pages].

Congrès, conférences, journées médecine du travail

Journées d'étude : **Entre secret et mensonge – Face aux obligations de prévention et de sécurité au travail.** Sous la direction scientifique du Pr Sophie FANTONI-QUINTON, l'ISTNF organise, dans le cadre de la plateforme de formation régionale en Santé Travail FOREST, un colloque en Regards Croisés Franco-Québécois. Cette manifestation se déroulera les 3 et 4 novembre prochains à la Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales – Place Déliot à Lille et rassemblera professionnels de santé au travail, enseignants, chercheurs, juristes...*ISTNF, août 2016.*

- [En savoir plus sur ce colloque.](#)

Pathologies psychiques et travail en Europe - Actes des Débats d'EUROGIP 2016. Le document reprend l'essentiel des échanges avec les 18 intervenants venant d'horizons et de pays divers qui ont permis de faire le point sur les pathologies psychiques et le travail en termes :

De définitions et de caractéristiques,

- De reconnaissance de leur caractère professionnel dans 5 pays européens,
- De cadre communautaire pour les prévenir et promouvoir la santé mentale au travail,
- De dialogue social en France,
- D'approches de différents acteurs (administrations, entreprises, consultants) pour promouvoir la santé mentale au travail.
 - [Télécharger les Actes](#)
 - [Télécharger le résumé publié au lendemain de la conférence](#)

Les chiffres en plus

Enquête Santé et Itinéraire Professionnel : La dégradation de l'état de santé contribue à diminuer sa capacité de travail voire sa productivité ; pour l'entreprise, les arrêts-maladie de longue durée induisent des coûts de gestion, de formation, des pertes de productivité et de compétitivité. La dégradation du capital santé provoque également des départs prématurés du marché du travail et une surconsommation de soins. *Insee - 07/2016.*

- [Accéder aux articles de la revue Economie et Statistique n° 486-487](#)

Faits et chiffres 2015 - Rapport annuel d'activités de l'INRS : Ce rapport présente un panorama des activités de l'Institut en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il illustre la vocation de l'INRS à fournir des réponses validées et adaptées aux attentes des entreprises et de leurs salariés. INRS - 06/2016 - 40 pages.

- [Télécharger le rapport - Référence ED 4476](#)



